

CARRÉ DE BAUDOUIN

APPEL A EXPOSITIONS 2025-2026

(Espaces extérieurs situés rue de Ménilmontant et rue des Pyrénées)

1- Le Carré de Baudouin :

Dédié à la création contemporaine locale, nationale et internationale, le Carré de Baudouin est géré administrativement et artistiquement par la Mairie du 20^e arrondissement.

Ouvert à tous les publics, son accès est gratuit, le Carré de Baudouin propose des expositions (dedans-dehors), organise des événements et collabore régulièrement avec les structures culturelles du territoire.

Autour de chaque exposition, une programmation gratuite est conçue et proposée en collaboration avec l'équipe du Carré de Baudouin, les commissaires d'exposition et les artistes : visites commentées, rencontres avec les artistes, tables rondes, performances, ateliers artistiques.

Le Carré de Baudouin accueille des salles d'exposition d'une surface totale de 410 m² ainsi qu'un auditorium (93 places dont 3 PMR). Inscrit au titre des monuments historiques, le Carré de Baudouin est un édifice datant du XVIII^e siècle. Il a été successivement, un lieu de villégiature, un orphelinat, un centre médico-social, un foyer de jeunes travailleurs et aujourd'hui un espace culturel.

2. L'espace extérieur d'exposition :

En mars 2021, le maire du 20^e Eric Pliez, et Marthe Nagels, son adjointe en charge de la culture, ont souhaité mettre en place un nouveau dispositif à l'extérieur de l'établissement afin de promouvoir l'art dans l'espace public.

15 panneaux destinés à accueillir des expositions ont ainsi été disposés sur les murs extérieurs du Carré de Baudouin situés rue de Ménilmontant et rue des Pyrénées.

La mairie du 20^e prend en charge l'impression des panneaux d'exposition, les droits de représentation et se charge du montage et du démontage.

Quatre projets d'expositions seront retenus pour la programmation 2025-2026 par un comité de sélection.

Dans le cadre de ce comité de sélection, la mairie du 20e aura une attention particulière pour les projets :

- Proposant une continuité ou une cohérence artistique sur l'ensemble des 15 panneaux mis à disposition ;
- Favorisant la diversité des disciplines artistiques dans l'arrondissement ;
- Adaptés à une exposition dans l'espace public.

3- L'espace d'exposition – voir annexe 1 :

Les 15 panneaux destinés sont disposés sur les murs extérieurs du Carré de Baudouin situés rue de Ménilmontant et rue des Pyrénées.

4- Engagement du Carré de Baudouin :

- Prise en charge des frais d'impression, montage, démontage et des droits de présentation ;

5- Engagement des exposants (artiste/artistes/associations) :

- Participation à des entretiens, rencontres accessibles avec le public ;
- Présence lors du montage et du démontage de l'exposition.

6- Modalités de dépôt des candidatures :

Chaque dossier devra comprendre les éléments suivants :

1. Une note de présentation de l'exposition (2 pages maximum) ;
2. Des visuels des 15 œuvres avec textes ;

Date limite pour la réception des candidatures le dimanche 13 octobre minuit.

L'ensemble des pièces sera réuni **en un seul envoi.**

Envoyez votre candidature à : carrebaudouin@paris.fr en indiquant exposition extérieure + titre exposition

Tout dossier incomplet, hors délai ne sera pas examiné par le comité de sélection

7- Le comité de sélection des expositions :

Il réunit :

- Marthe Nagels - adjointe au maire en charge de la culture, marthe.nagels@paris.fr
- Gabrielle Elis - Chargée de mission culture du maire du 20e arrondissement, gabrielle.elis@paris.fr
- Lucie Taboulot - Responsable du Carré de Baudouin, lucie.taboulot@paris.fr
- Un acteur jeunesse du 20e arrondissement

8- Critères d'appréciation des projets d'exposition :

- La qualité artistique du projet
- Une continuité ou une cohérence artistique sur l'ensemble des 15 panneaux mis à disposition
- Favorisant la diversité des disciplines artistiques dans l'arrondissement
- Adaptés à une exposition dans l'espace public

9- Calendrier

- **Dépôt des candidatures :** dimanche 13 octobre 2024 minuit
- **Comité de sélection :** novembre 2024
- **Rendu des décisions du comité :** novembre 2024-début décembre 2024
- **Les périodes d'exposition prévisionnelles 2025-2026 :**

Janvier/avril 2025 ;

Mai 2025- juillet 2025 ;

Janvier 2026-avril 2026

Mai 2026-juillet 2026 ;

Informations pratiques

Carré de Baudouin - 121 rue de Ménilmontant 75020 PARIS

www.pavilloncarrebaudouin.fr carrebaudouin@paris.fr

01 58 53 55 40

Ouvert du mardi au samedi de 11h à 18h et en nocturne le jeudi jusqu'à 20h30

Annexe 1 - informations techniques

Format des panneaux d'exposition :

L'exposition sur les murs extérieurs du Carré de Baudouin est composée de 15 panneaux imprimés par nos soins sur dibond aux dimensions suivantes : 1000mm x 1500 mm avec comme partie visible pour le public 1471 mm x 989 mm.

Les panneaux 6 et 7 sont les 2 seuls panneaux à la verticale.

Tous les autres panneaux sont à l'horizontale.

Le porteur de projet doit soumettre à la commission un projet quasi-définitif comprenant les visuels et les textes (optionnel) pour les 15 panneaux d'expositions, en tenant compte des informations suivantes :

- Le panneau n°1 devra inclure un court texte de la municipalité du 20^e (édito) sur la moitié gauche et un court texte de la part de l'exposant sur la moitié droite, ainsi qu'un visuel sur la moitié supérieure. Ce visuel sera utilisé sur les supports de communication autour de l'exposition.
- Un espace doit être conservé en dessous des 2 textes du panneau 1 pour l'ajout des logos de la mairie du 20^e, du Carré de Baudouin et de la Ville de Paris. Tous les autres panneaux sont libres.
- Les 15 panneaux doivent être réalisés et conçus en très haute définition afin de ne pas pixelliser à l'impression sur dibond.